

Recherches sociographiques



José A. PRADES, R. TESSIER et J.-G. VAILLANCOURT (dirs),
Gestion de l'environnement, éthique et société ; José A.
PRADES, R. TESSIER et J.-G. VAILLANCOURT (dirs), *Intituer le
développement durable. Éthique de l'éco-décision et sociologie
de l'environnement*

Louis Guay

Volume 36, Number 3, 1995

Science et société

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057000ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057000ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Guay, L. (1995). Review of [José A. PRADES, R. TESSIER et J.-G. VAILLANCOURT (dirs), *Gestion de l'environnement, éthique et société* ; José A. PRADES, R. TESSIER et J.-G. VAILLANCOURT (dirs), *Intituer le développement durable. Éthique de l'éco-décision et sociologie de l'environnement*]. *Recherches sociographiques*, 36(3), 618–622. <https://doi.org/10.7202/057000ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

The proof is let to the reader, comme on dit dans les manuels de mathématiques. La conclusion laisse un peu sur son appétit; heureusement les matériaux fournis permettent au lecteur de tirer ses propres conclusions. Qu'est-ce que la politique; qu'est-ce que le politique dans la seconde moitié du XX^e siècle? Il n'empêche que cela donne envie de lire davantage d'études comparatives.

Andrée FORTIN

*Département de sociologie,
Université Laval.*

José A. PRADES, R. TESSIER et J.-G. VAILLANCOURT (dirs), *Gestion de l'environnement, éthique et société*, Montréal, Fides, 1992, 305 p.

José A. PRADES, R. TESSIER et J.-G. VAILLANCOURT (dirs), *Instituer le développement durable. Éthique de l'éco-décision et sociologie de l'environnement*, Montréal, Fides, 1994, 310 p.

Les deux ouvrages qui font l'objet de ce compte rendu sont à placer en tête de liste de ce qui a été récemment publié en français au Canada sur le sujet. Ces livres, sous la direction d'une équipe réunie par José Prades, viennent clôturer un programme de recherche financé par les grands organismes de subvention de la recherche en sciences humaines (CRSH et FCAR) et compléter un premier ouvrage paru en 1991. Le thème de ce programme de recherche portait sur l'éthique appliquée à l'environnement.

Les textes réunis dans les deux ouvrages de l'équipe de Prades sont de nature très différente les uns des autres. Plusieurs s'attardent à l'examen attentif d'écrits, de documents, de textes ou d'ouvrages dont l'objectif est de faire naître une conscience et une pratique écologistes. Quelques-uns, très peu d'ailleurs à mon goût, s'attachent à montrer comment certains problèmes écologiques sont apparus, ont été discutés dans des débats publics et traités par les pouvoirs publics ou privés. D'autres, enfin, nous offrent des réflexions plus philosophiques et historiques sur le sens de l'éthique, comme fondement des relations entre les humains et la nature. Bon nombre de ces textes sont de très bonne qualité, une partie d'entre eux nous laissent sur notre faim. Les uns collent aux faits et aux événements, les autres nous invitent à une excursion dans l'utopie. Enfin, trop peu, à mon sens, se penchent sur l'analyse des institutions en place chargées de trouver des solutions aux problèmes écologiques. Si on en juge par l'ampleur que l'on veut donner à un programme sur l'éthique appliquée à l'environnement, cette analyse institutionnelle aurait dû servir de fer de lance à toute la démarche. En effet, aux yeux des auteurs, une éthique environnementale ne se limite pas à des choix individuels, mais doit se retrouver dans des formes institutionnalisées de solidarité sociale.

Le premier des deux livres, *Gestion de l'environnement, éthique et société*, pêche justement par ce que je viens de dire. Alors qu'on serait en droit, de par le titre, de s'attendre à ce que l'on parle de principes et de modalités de gestion, d'analyse détaillée de problèmes concrets, gérés par des acteurs concrets et des organisations et administrations bien identifiées, nous sommes conduits à réfléchir sur des discours, des textes, des auteurs et des écrits dont le lien avec la gestion des problèmes est pour le moins ténu. Par exemple, je doute que Descartes et les Sociniens, si intéressante et riche que soit leur pensée, soient des guides

utiles aux gestionnaires de l'environnement, d'une part, et servent de cadre d'analyse sociologique pertinent pour comprendre comment les acteurs et les institutions font face à des problèmes nouveaux. En outre, même si Barry Commoner a joué un rôle majeur dans la prise de conscience environnementale et qu'il s'est fait critique du mode de production et de consommation caractérisant les sociétés industrielles avancées, je ne vois pas comment on peut tirer de son analyse des enseignements méthodologiques pour comprendre les modes de gestion de l'environnement actuels.

En revanche, les textes sur les principes de développement durable, sur l'analyse de la pollution au Québec, sur la gestion des ressources communes, comme celles des océans, sont un peu plus proches de ce que le titre du livre annonce. Mais, en vérité, à part l'article de Tessier et Prades sur les «leçons de la désulfuration au Québec», et, à un moindre degré, celui de Weber sur la gestion des pêches, on a peu d'idées sur les politiques environnementales, la gestion des problèmes et la mise sur pied d'institutions appropriées, que ce soit au Canada ou ailleurs. La plupart de ces textes auraient pu être réunis dans le volume *Instituer...*, car ils portent le plus souvent sur ce que devrait être une politique sociétale de développement durable.

Si le premier ouvrage est mal nommé, un peu hors cible, le second, lui, est plus homogène et mieux en rapport avec ce qui est visé, bien qu'il contienne des articles qui auraient dû trouver leur place dans l'ouvrage sur la gestion, notamment le texte sur la gestion des «pluies acides» par l'Agence de protection de l'environnement américaine et celui sur l'étude de la participation du public à la gestion et à l'élimination des déchets dangereux. Sous le titre «Instituer le développement durable», les auteurs affichent une visée très pratique: «orienter les débats vers l'aide à la décision» (p. 9). L'«écodécision» est définie comme «le processus de réflexion et à de délibération qui se situe à l'interface entre la volonté d'intégrer les impératifs économiques et écologiques, et des pratiques correspondantes» (p. 9). Ce livre veut donc apporter une contribution à l'élaboration de principes visant à guider les décisions en matière d'environnement.

L'écodécision doit être orientée par un objectif de développement durable, idée popularisée par la Commission des Nations-Unies sur l'environnement et le développement au moment du dépôt de son rapport en 1987, appelé rapport Brundtland du nom de sa présidente. La notion de développement durable a fait couler beaucoup d'encre. Utilisée comme arme écologiste d'abord, elle sert aussi comme justification pour poursuivre le développement, mais dans un contexte de contraintes naturelles qu'il est de plus en plus difficile d'éviter. Le développement durable ne peut être proposé, ni mis en pratique sans difficultés. Michael Redclift, dans son petit livre *Sustainable Development: Exploring the Contradictions*, publié peu de temps après le rapport Brundtland, a bien montré tous les problèmes liés à la poursuite de l'objectif du développement durable. La notion est complexe et les rapports entre nations autant que le jeu des intérêts à l'échelle internationale rendent sa mise en application problématique, du moins à court terme. Toutefois, malgré les nombreux obstacles à la réalisation du développement durable, force est de constater que l'idée fait son chemin et que, à défaut de transformer de fond en comble, pour l'instant, les pratiques, les mentalités changent.

Auclair et Vaillancourt avaient, dans le livre sur la gestion de l'environnement, exploré les divers aspects du concept de développement durable. Pour eux, le développement durable se compose d'aspects économiques, sociaux et environnementaux. À ces dimensions correspondent, respectivement, trois principes: efficacité, équité et capacité. Les écodécisions

devraient être prises dans cette perspective. Il est à noter que, dans l'optique des auteurs, le principe d'équité conduit à une responsabilité intra et internationale, comme intra et intergénérationnelle, dans l'utilisation et le partage des ressources naturelles et dans la préservation de la qualité de l'environnement.

Le livre *Instituer le développement durable : éthique de l'écodécision et sociologie de l'environnement* veut ouvrir des pistes sur l'avenir. De par son titre, on se serait attendu à ce que, pour terminer la recherche, les auteurs énoncent une série de recommandations. Plusieurs contributions se limitent à des propos plus normatifs, mais de manière réservée, en se demandant notamment comment on peut élaborer des principes de développement durable en s'appuyant sur les débats philosophiques actuels (Denis Dumas), les valeurs humaines et sociales de notre héritage historique (Gregory Baum), ou sur des expériences régionales et locales pilotes, ouvertes, participatives et démocratiques (Rada-Donath).

Si espoir il y a dans des pratiques en développement, et en puisant dans un réservoir d'idées communes, d'autres cas sont plus inquiétants. La participation des écologistes à des grands débats sur le développement durable — le Nouveau-Brunswick servant de première référence —, a engendré plus de déceptions que de satisfactions. Deux visions opposées se sont affrontées : une gestion technocratique, mise de l'avant par le gouvernement, à l'encontre d'une gestion « éco-culturelle » de la « crise écologique », défendue par les écologistes (Babin). Olivier Boiral s'interroge sur la stratégie québécoise de développement durable, qu'il qualifie lui aussi de technocratique, de haut vers le bas, et qu'il estime vouée à l'échec si elle n'est pas remplacée par une approche ascendante, de bas vers le haut. Mais, comme le rappellent Marie-Claude Gervais et Brigitte Dumas, les représentations sociales de la nature peuvent être très variées, y compris parmi ceux et celles qui se portent à la défense de l'environnement. Pas étonnant alors qu'on assiste à des débats très difficiles lorsqu'il s'agit d'établir les principes d'une saine gestion de l'environnement et du partage des coûts et des responsabilités.

Dans le tout dernier texte de ce volume, José Prades se propose de jeter les bases d'un nouveau paradigme de la recherche, animé par le désir d'harmoniser l'environnement et le développement. J'ai un peu de mal à saisir la portée de ces réflexions finales. Elles ne me paraissent pas vraiment concluantes de toute la démarche de recherche qui précède. La référence au malaise moral des chercheurs qui, comme Durkheim face à la société industrielle naissante, se voient confrontés à une urgence intellectuelle pour rétablir un équilibre qui se serait rompu entre les humains et la nature ne convainc que partiellement. Certes la question mérite réflexion, analyse et débat. Mais en quoi le malaise de quelques chercheurs conduit-il à une redéfinition épistémologique de leur discipline ou de la science en général ? Il ne faut pas s'y tromper : si la science et la technologie sont une des causes des tensions exercées sur l'environnement, elles peuvent aussi faire partie de la solution. C'est d'ailleurs ce qui aurait pu être abordé avec plus de sérieux dans les trois ouvrages. On est souvent prêt à blâmer la science, sans trop se donner la peine de savoir en quoi elle participe à l'identification des problèmes et à leur solution. De plus, les éléments proposés par Prades pour constituer un paradigme de recherche renouvelé ont quelque chose de déjà dit et de déjà vu. Le souhait exprimé pour une démarche « systémique et intégratrice » n'a rien de bien nouveau. Quant à voir émerger une « résolutive », je me permets d'en douter, si on entend par cela l'application mécanique, en marge des relations sociales mouvantes et dif-

ficilement prévisibles, de principes et d'une procédure permettant d'arriver à résoudre les problèmes écologiques, quels qu'ils soient et définitivement.

Comment juger le produit d'un programme de recherche, multidisciplinaire, bien financé, audacieux même et abordant des questions cruciales? À sa cohérence, à sa diversité, aux résultats empiriques qu'il montre, aux questions nouvelles qu'il pose?

Les trois ouvrages en présence sont certes un acquis pour la sociologie de l'environnement. Plusieurs études nous ont fait mieux connaître les enjeux écologiques au Québec. D'autres textes ont exploré dans le domaine de l'histoire des idées comment les humains ont pensé leurs rapports à la nature. La philosophie, la théologie ont été mises à contribution. Enfin, ce qui a été souvent présent, c'est la recherche d'une base éthique pour orienter les conduites et les décisions d'aujourd'hui.

Malgré ces mérites indéniables, l'entreprise comporte des lacunes qu'il m'est impossible de passer sous silence.

1° Il manque on ne peut plus clairement de fils intégrateurs, malgré ce qui est affirmé dès les premières lignes du premier volume de la trilogie et redit à nouveau dans la conclusion finale. On peut comprendre que cette tâche est des plus difficiles. On a découpé la réalité en divers aspects, chacun travaillant sur un sujet particulier, mais l'intégration dans un ensemble n'est aucunement évidente. Peut-être les responsables du projet auraient-ils dû consacrer plus de temps à ce travail de synthèse et construire un modèle théorique, graduellement, pas à pas, en collaboration avec les autres membres de l'équipe. Les textes publiés sont issus de colloques annuels. Ont-ils été retravaillés, remaniés, réécrits dans la perspective d'une construction théorique commune? Je ne sens pas ce travail...

2° Si on apprend sur les questions environnementales au Québec, on sait peu de chose sur ce qui se passe, à l'exception du Nouveau-Brunswick à une occasion, dans les autres provinces canadiennes. Or, les problèmes écologiques respectent peu les frontières administratives. Le gouvernement fédéral partage une responsabilité environnementale avec les provinces. Plusieurs ressources et problèmes de pollution sont gérés conjointement. En outre, les autres provinces canadiennes font face à des problèmes similaires. Par exemple, pourquoi, dans le traitement des pluies acides, l'équipe n'a pas décidé d'examiner plus attentivement comment le gouvernement de l'Ontario a réagi au problème? S'il est bien et instructif de s'intéresser à l'Agence de protection de l'environnement américaine, pourquoi ne pas avoir mené une comparaison de manière plus systématique et plus large? La perspective comparative n'est malheureusement pas assez développée dans tous les ouvrages.

3° Comme il a été dit plus haut, l'organisation des volumes laisse un peu à désirer. Le second ouvrage, par exemple, est trop peu centré. Il eût été possible d'y réunir les études empiriques sur la gestion concrète des problèmes écologiques et, en conclusion, d'en tirer des enseignements théoriques et méthodologiques sur l'analyse sociopolitique de l'environnement. D'ailleurs, une part importante de la littérature dans ce domaine brille par son absence. Une approche sociologique triple aurait pu émerger, centrée autour des acteurs et mouvements sociaux, des représentations sociales et des institutions.

4° Il est vrai que l'on a privilégié l'éthique. Mais le malheur est que trop souvent la démarche ne soit pas assez empirique. Il y a confusion parfois entre ce que l'analyste observe dans la société et sa volonté de trouver les bases à une «éthique de société» environnementale qu'il espérerait bien voir émerger.

5° Il est aussi regrettable que trop peu de place ait été laissée à l'analyse économique. Plusieurs des questions environnementales ne sont discutées que sous l'aspect économique. Les enjeux autour du réchauffement du climat terrestre et la sélection d'une stratégie de prévention ou d'adaptation ne sont à peu près exprimés que dans des termes économiques. Quel rapport établir entre cette manière économique de formuler les solutions et l'éthique? À part des critiques un peu naïves sur l'incapacité des économies de marché à faire face aux problèmes écologiques — ce qui est discutable —, on se tient assez loin de tout ce qui touche à l'économie. Et pourtant les agents économiques exercent un poids considérable sur beaucoup de décisions relatives à l'environnement. De plus, certaines associations d'entreprises prennent au sérieux les contraintes écologiques et les pressions du public, des consommateurs et des gouvernements en faveur de la protection de l'environnement.

Néanmoins, les ouvrages valent la peine d'être lus et discutés dans les salles de cours et en séminaires, en partie pour ce qu'ils nous apprennent sur les débats écologiques en cours, mais en partie aussi pour ce qu'ils ont laissé de côté.

Louis GUAY

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Michel LECLERC et Michel QUIMPER, *Les relations du travail au Québec : une analyse de la situation dans le secteur public*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994, 336 p.

Le titre de ce dernier-né des ouvrages généraux sur les relations du travail au Québec laisse présager qu'il traite avant tout du secteur public. Sa publication aurait été appréciée et serait venu combler un besoin compte tenu que seule la publication de Maurice LEMELIN occupe ce créneau, mais, le lecteur se rend compte rapidement que le titre est quelque peu trompeur. Exception faite d'un chapitre où le cadre légal des rapports collectifs de travail dans les secteurs public et parapublic est présenté ainsi que d'un passage traitant de la négociation collective qu'on y pratique, on ne trouve que quelques paragraphes spécifiques au secteur public; au total, une trentaine de pages. Je ne partage donc pas l'opinion de l'auteur de la préface, qui déclare que cet ouvrage « est appelé à devenir un traité des relations de travail dans le secteur public québécois ». Pour ce faire, il aurait été nécessaire que le livre comprenne des chapitres traitant en profondeur des services essentiels, de l'exercice du droit de grève, de la politique salariale de l'État, de la crise des finances publiques, du règlement des conflits, de la centralisation et la politisation de la négociation collective, des notions d'État-employeur et d'État-législateur à tout le moins. Or, ces questions n'y sont pas abordées.

L'ouvrage comprend quatre parties : un historique des relations du travail, la législation du travail, la vie syndicale au Québec, l'avenir des relations du travail. Au dire même des auteurs, chacune d'elles ne se veut qu'un survol des sujets traités. La partie sur l'historique des relations du travail offre une comparaison entre le Québec, le Canada, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Plus d'un siècle et demi d'histoire dans cinq systèmes de relations du travail différents est décrit en 75 pages. Il n'est donc pas surprenant que certains événements très importants aient été traités en surface ou tout simplement omis.